

**INTERVENTION DE RAYNALD TANTER**  
**VICE-PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DU FINISTERE**  
**DELEGUE A LA POLITIQUE DU LOGEMENT**

**Séance plénière du Conseil général du Finistère de janvier 2015**  
**BP – Objectif stratégique II-3**  
**« Se loger »**  
***(seul le prononcé fait foi)***

---

Monsieur Le Président,  
Mes chers collègues,

Il y a déjà un an, nous adoptons le premier Plan départemental de l'habitat du Finistère. Ce document s'est voulu comme étant un cadre de référence afin d'identifier les enjeux auxquels nous sommes collectivement confrontés et d'y répondre tant sur une nécessaire vision départementale que sur des approches plus territorialisées. Bref, un véritable objectif affiché qui est de construire l'habitat de demain sur notre Département.

La première instance de gouvernance du plan départemental de l'Habitat, présidée par le Président du Conseil Général et le représentant de l'Etat, s'est tenue le 14 janvier dernier. La forte participation des intercommunalités à cette première réunion témoigne de la reconnaissance de l'action du Conseil général du Finistère. Elle confirme également une attente des acteurs de l'Habitat qui est de faire du PDH un espace de réflexion et d'échanges sur les politiques à mettre en œuvre.

Le PDH est un point d'appui pour évaluer et faire évoluer nos politiques ainsi qu'à les territorialiser dans une perspective d'aménagement du territoire. Le rapport propose des traductions budgétaires à cette ambition en renforçant nos interventions dans 3 domaines :

Le soutien à la construction neuve des logements sociaux ;

le soutien à l'adaptation du parc de logement social ancien concentré dans les pôles urbains pour maintenir leur attractivité et le financement de l'appel à manifestation d'intérêt « revitalisation de l'habitant en centres bourgs » dans les secteurs ruraux et en voie de péri urbanisation.

L'impact des interventions départementales sur l'activité des entreprises et l'emploi est particulièrement significatif. Il me semble bon de le rappeler ici.

En 2014, Les aides départementales ont généré 85 M € de travaux pour la construction de logements sociaux et plus de 16 M € pour l'amélioration de l'habitat des propriétaires aux ressources modestes.

En matière d'habitat privé, Il faut souligner l'importance du nombre de projets soutenus en 2014: 1 114 dossiers ont été financés.

Les projets de rénovation énergétique déposés en 2014 ont dépassé les capacités financières délégués par l'Etat et les marges de manœuvre autorisées aux délégataires des aides à la pierre.

De ce fait, ce sont près de 700 dossiers qui restent en attente et qui constituent déjà un stock très important à traiter en 2015 au regard des perspectives et des objectifs qui pourraient nous être alloués au titre de notre délégation.

Ces projets, nous en sommes particulièrement conscients, constituent une réserve d'activité loin d'être négligeable pour nos entreprises finistériennes du bâtiment, mais aussi pour les emplois que cela concerne.

En plus, et c'est aussi une réponse à nos objectifs stratégiques, ils offrent des perspectives d'économies d'énergie importantes pour les propriétaires.

C'est pourquoi, le rapport propose de voter une autorisation de programme exceptionnelle de 2 M € pour financer sur nos crédits départementaux une partie de dossiers en attente.

Notre politique de l'habitat est aussi une politique de solidarités humaines et sociales.

Deux chantiers majeurs seront poursuivis en 2015.

Tout d'abord le chantier de l'habitat et du vieillissement.

Le futur Schéma Bien vieillir intégrera la question de l'habitat. Une évolution des politiques départementales pourra être engagée pour mieux promouvoir de nouvelles solutions habitat répondant aux aspirations de vie à domicile.

Le second chantier, et cela rejoint ce que je viens d'évoquer à l'instant, est celui de la lutte contre la précarité énergétique. Depuis plusieurs années, le Conseil général a engagé une politique volontaire sur ce sujet. La loi MAPAM lui confie des responsabilités. Le rapport vous propose d'engager le Conseil général en 2015 vers une évolution de nos interventions.

Voilà, Monsieur Le Président, mes chers collègues les évolutions que je vous propose au travers de ce rapport.

Elles ont reçu un avis favorable de la Commission Territoires Environnement et de la commission des Solidarités.

Je vous remercie.